

l'echo des negociations sur la sante au travail

Suite à la conférence sociale de juillet, le gouvernement a engagé toute une série de discussions, concertations et négociations sur différents sujets. Le but de ce document est de vous informer sur la concertation concernant la qualité de vie au travail ouverte par Mme Lebranchu le 12 novembre 2012. Concertation ayant déjà donné lieu à trois réunions depuis, deux sur les RPS (Risques Psychosociaux) et une sur les moyens des acteurs et instances (CHSCT et médecine de prévention).

Le gouvernement devrait nous soumettre un premier accord à signature sur ces deux sujets d'ici fin mars.

La concertation se poursuivra ensuite sur les risques professionnels, la prévention de la pénibilité, le télétravail, et d'autres sujets encore.

Pourquoi un premier accord?

Même si pour nous, tout est lié, il est vrai que ces deux sujets revêtent un caractère d'urgence tant les attentes sont grandes suite à l'accord sur la santé, la sécurité au travail dans la fonction publique que nous avons signé en 2009. De plus, face à l'urgence de la situation où nous voyons se multiplier les situations dégradées au travail, les CHSCT ne sont pas en capacité de tenir leur rôle

Le précédent gouvernement n'a pas respecté cet accord, en élaborant des textes sans donner les moyens pour avoir une véritable politique de prévention.

- Sur les RPS, un guide sur l'«Elaboration d'outils méthodologiques d'aide à l'identification, l'évaluation et la prévention des RPS dans la fonction publique» est prêt depuis plus d'un an mais celui-ci n'est toujours pas publié. Il est temps de le publier et de concevoir un plan d'actions au niveau des trois versants de la fonction publique.
- Sur les CHSCT, si le précédent gouvernement a élaboré des décrets dans les versants état et territorial de la fonction publique, la circulaire d'application ne l'avait été que dans le versant état et surtout, ces CHSCT ont été mis en place sans aucun moyen pour les mandatés et des restrictions inacceptables sous couvert de spécificité de la Fonction publique, alors que la

fonction publique hospitalière fonctionne avec des CHSCT alignés sur le code du travail depuis près de trente ans.

Ces sujets sont d'autant plus importants, que la question des moyens accordés est primordiale. On peut construire les plus beaux textes que l'on veut, s'il n'y a aucun moyen pour les appliquer, ceux-ci resteront *«lettre morte»*. Nous vous transmettons dans ce document, les différentes déclarations liminaires que nous avons faites lors de ces trois réunions. Le ton avec ce gouvernement a changé mais ce qui compte, c'est ce que nous arriverons à négocier au bout du processus. Nous avons été très critiques sur ces réunions comme vous pouvez le lire sur les déclarations liminaires.

Cependant, le gouvernement nous a écouté attentivement et a marqué son accord sur nos attentes. Ceci est de nature à nous rendre optimiste pour la suite, mais nous devons rester vigilants jusqu'aux propositions du Gouvernement.

La mobilisation des personnels est indispensable afin que nos revendications soient retranscrites dans des textes. L'actualité funeste de la santé au travail dans la fonction publique ainsi que le comportement des personnels doivent obliger le gouvernement à prendre en considération ce sujet comme majeur, voir primordial car on parle ici de la bonne santé physique et mentale des travailleurs, préalable à toute politique publique engagée afin de répondre aux besoins des citoyens.